

EXPORT MOROCCO NOW ^{WOMEN}

Règlement de participation de la 2^{ème} phase du programme

Article 1 : Objet du programme

Le programme EXPORT MOROCCO NOW ^{WOMEN} est dédié aux femmes cheffes d'entreprises et de coopératives primo exportatrices de droit marocain souhaitant bénéficier de l'accompagnement à l'export de l'AMDIE au cours de la période 2024 - 2026.

Article 2 : Consistance du programme

La 2^{ème} phase du programme EXPORT MOROCCO NOW ^{WOMEN} s'étend sur les années 2025-2026. Elle porte autour des axes suivants :

- Cycle de séminaires sur l'environnement du commerce extérieur et l'élaboration d'un business plan à l'export, avec un focus sur les accords de libre-échange conclus par le Maroc en général et l'Accord instituant la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAf) en particulier ;
- Adaptation des produits aux exigences réglementaires des marchés ciblés du continent et/ou Digitalisation des entreprises via des structures pérennes pour la commercialisation par voie électronique ;
- Mise en relation à travers la participation aux rencontres B2B.

Article 3 : Cible du programme

EXPORT MOROCCO NOW ^{WOMEN} est destiné à accompagner toute entreprise ou coopérative gérée par une femme, de droit marocain, primo exportatrice, domiciliée au Maroc et opérant dans les secteurs de l'industrie et/ou des services.

La 2^{ème} phase du programme soutiendra les entités opérant dans les secteurs de l'industrie et/ou des services.

Article 4 : Critères d'éligibilité

- Avoir le statut de personne morale ou de coopérative ;
- Être constituée avant la fin de l'année 2022 ;
- Être en situation régulière vis-à-vis de l'Administration fiscale et de la CNSS ;
- Avoir réalisé un chiffre d'affaires à l'export inférieur à 5 millions de dirhams au cours de l'année 2023.

Article 5 : Modalités de bénéfice du programme

Les entités souhaitant bénéficier du programme EXPORT MOROCCO NOW ^{WOMEN} doivent déposer, le dossier de candidature suivant :

- 5.1. Le formulaire de candidature à remplir en ligne ;
- 5.2. Les dossiers complémentaires (version papier et numérique) à déposer au niveau du bureau d'ordre de l'AMDIE, à savoir :

5.2.1 Un dossier technique :

- Une note de présentation de l'entreprise et de ses produits/services selon le modèle téléchargeable sur le site web de l'AMDIE ;
- Engagement de Participation au programme EXPORT MOROCCO NOW^{WOMEN} selon le modèle téléchargeable sur le site web de l'AMDIE.

5.2.2 Un dossier administratif :

- Statuts de l'entité et tout autre document justifiant l'existence juridique ;
- Certificat d'immatriculation au registre du commerce (modèle 7) ou agrément pour les coopératives ;
- Attestation des pouvoirs des signataires agissant au nom de l'entité ;
- Liasse fiscale de l'exercice 2023 conforme à la déclaration souscrite auprès de l'administration fiscale.
- Attestations de régularité de la situation vis-à-vis de l'administration fiscale et de la CNSS datant de moins d'un 1 an.

Les frais de voyage et d'hébergement des bénéficiaires aux rencontres organisées dans le cadre du programme devront être pris en charge par les bénéficiaires.

Article 6 : Processus d'admission.

L'admission sera effectuée sur la base de l'examen des dossiers de candidatures. Les critères d'admission des entreprises et coopératives éligibles reposent notamment sur le chiffre d'affaires additionnel à l'export visé durant la période du programme, la création d'emplois stables, la valeur ajoutée conférée à la production, ainsi que sur les aspects liés au genre, à la territorialité, au développement durable et à l'état de préparation à l'export notamment en termes de certification et d'outils promotionnels.